

p ê **c** h e

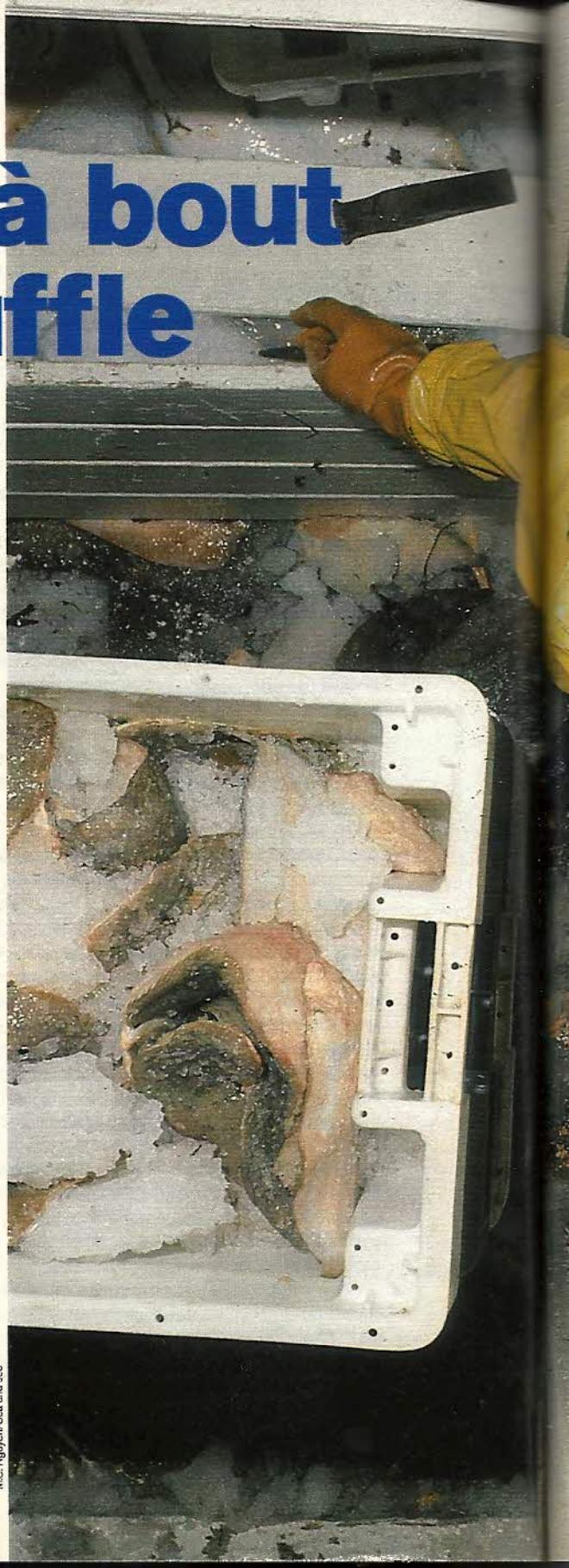
# La mer à bout de souffle

**Trop de pêcheurs et trop de perfectionnements techniques sur leurs bateaux : le poisson rend les armes. Ou bien l'on y remédie, ou bien l'heure de la dernière morue sera proche.**

PAR MARIE-LAURE MOINET

**C**ette année, la France a pêché tout son "quota" d'anchois (3 000 tonnes), dans le golfe de Gascogne, avant le 21 mars. En d'autres termes, depuis ce jour, les Français fraudent lorsqu'ils vont pêcher ce petit poisson pélagique (qui vit entre deux eaux). Et ils "volent" le poisson aux Espagnols, qui, eux, ont droit à 27 000 t d'anchois dans cette zone. Car, pour une vingtaine d'espèces (1), la pêche est plafonnée depuis Bruxelles. Le quota, c'est la part revenant à chaque pays membre d'un total admissible de captures, ou TAC, attribué à l'Union européenne. La répartition se fait selon une "clé" fixée lors de la création de l'Europe bleue (Europe de la mer), en 1983, en fonction des références antérieures : c'est parce que nous le pêchions peu à l'époque que nous avons eu un quota d'anchois si faible.

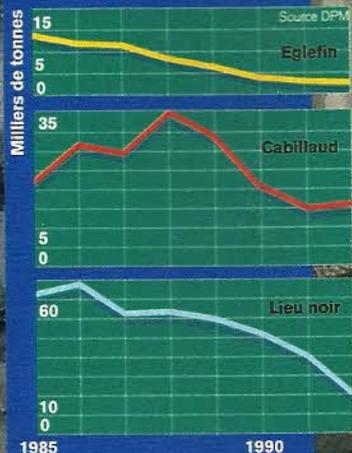
L'Union européenne ne reçoit elle-même qu'une part d'un TAC global réparti entre les différents propriétaires des eaux du Nord-Est atlantique : Union européenne, Norvège, Suède, îles Féroé, Groenland, Russie (2). Les montants de ces



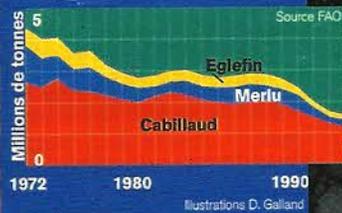
M.C. Nguyen/Sea and see



## LES CAPTURES DIMINUENT



Pour les principales espèces de poissons ronds, du type églefin, cabillaud (morue), lieu noir ou merlu, la ressource devient rare. La production française diminue (courbes ci-dessus) ; les productions mondiales aussi (ci-dessous).



suite de la page 116

TAC, fixés par année, résultent d'après négociations politiques, qui s'éloignent plus ou moins des avis de la Commission internationale pour l'exploration de la mer (CIEM). Ce forum scientifique réunit vingt groupes de biologistes qui analysent l'évolution des stocks par espèce (hareng, merlan, sole, etc.) et par secteur géographique (les eaux sont virtuellement quadrillées par le CIEM). La Commission de Bruxelles s'appuie sur leur diagnostic et sur celui de son propre comité scientifique et technique pour proposer des règlements : TAC, taille minimale du poisson capturé, taille minimale des mailles du filet et du "cul" du chalut (la poche terminale qui retient le poisson piégé dans sa "gueule", à quelques dizaines de mètres devant), limitation d'accès aux lieux de pêche.

La Commission propose, le Conseil des ministres dispose. Les TAC et les quotas sont en effet une monnaie d'échange rêvée. Pour compenser des quotas trop réduits sur une espèce ou trop élevés sur une autre, les pays, ou les différents ports, font du troc. Les Espagnols nous refilent quelques milliers de tonnes d'anchois en échange de quelques centaines de tonnes de merlu, un poisson démersal (qui nage près du fond), ou de baudroie (lotte), un poisson benthique (qui vit sur le fond). Pour cette dernière, en Atlantique, nous ne pêchons (2) que les deux tiers de notre quota - 4 480 t en 1994 -, alors que l'Espagne, avec 810 t, est rapidement en manque (de quota). Mais le fret aérien revient moins cher que la filière française du poisson frais. Ainsi, 50 % des baudroies, dont le consommateur ne voit à l'étal des poissonniers que la queue (leur tête circulaire avec une bouche énorme le ferait fuir), arrivent aujourd'hui congelées, notamment des Etats-Unis.

Les importations sont, selon les pêcheurs, la source principale de la crise qu'ils traversent depuis deux ans. Mais peut-on les éviter ? La Communauté ne parvient pas à pêcher la moitié des produits de la mer qu'elle consomme. Et, en France, on boude le poisson frais et entier, très diversifié, débarqué sur nos côtes, et on adore le filet et le surgelé, à base de poissons en majorité importés (voir page ci-contre).

Roi de la consommation en frais, le saumon est 100 % importé et vendu toute l'année à 40 F le kg en moyenne dans les grandes surfaces : un prix plancher, semble-t-il, vu le nombre de salmonicultures norvégiennes qui ne sont plus rentables ! Nos importations ont doublé entre 1985 et 1992, elles atteignent 88 000 t. Bien sûr, on en transforme et on réexporte une partie, mais quand on ajoute à ce saumon les soles tropicales, les lottes américaines, les cabillauds (ou morues) du Pacifique, le merlu du Chili, le merlan scandinave, le bar et le turbot



Jerrican

Decoux/REA

d'aquaculture grecs et italiens... près de la moitié du tonnage frais débarqué par nos pêcheurs (310 000 t par an, thon tropical excepté) trouve difficilement preneur, car notre consommation de poissons frais n'est que de 202 000 t. L'Espagne et l'Italie, nos meilleurs clients, sont devenus moins intéressants depuis qu'ils ont dévalué leurs monnaies !

Heureusement, les débouchés du poisson frais français sont sans doute plus importants que ne le laissent entendre les statistiques. Celles-ci ignorent, en effet, le poids de la restauration commerciale ; et celui de la restauration hors foyer, estimé à 28 %, est biaisé, car il prend en compte l'ensemble des produits de la mer frais et surgelés (4). De plus, à l'amont de la filière, elle-même très complexe, on connaît mal les différents "métiers", caractérisés par le lieu et la saison de pêche, l'engin (filet, chalut ou autre), la durée de la sortie en mer, qui va de quelques heures pour la petite pêche côtière à quatorze jours (poisson réfrigéré en cale) ou deux mois (navires-surgélateurs)... Seuls les deux tiers des débarquements sont aujourd'hui commercialisés par les criées, avec documents statistiques à l'appui et détail des tailles marchandes. Le reste a son propre circuit d'écoulement, marché de proximité pour la petite pêche, contrats avec les industriels pour la grande pêche.

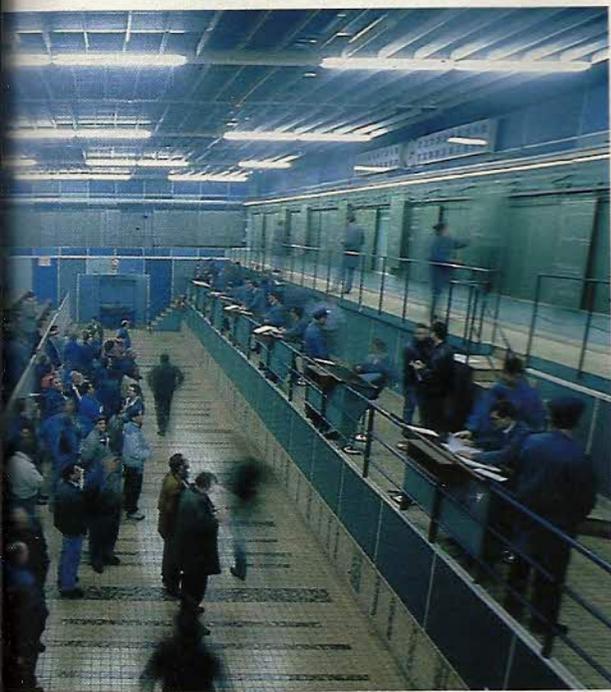
Revers de la médaille, la pêche est trois fois moins aidée par l'Europe proportionnellement à son chiffre d'affaires que l'agriculture, notamment pour le soutien de ses marchés. Les pêcheurs adhérents à une organisation participent financièrement au stockage ou à l'élimination, au "prix de retrait", du poisson dont le cours chute trop ; en

(1) Cabillaud, églefin, lieu noir, lieu jaune, merlan, merlu, plie, sole, cardine, baudroie, langoustine, sprat, tacaud norvégien, merlan bleu, maquereau, chinchard, anchois, hareng, crevette *Penaeus*, crevette nordique.

(2) Chacun a droit à une zone économique exclusive de 200 milles (1 mille = 1,853 km). Souvent, ces ZEE se chevauchent.

(3) Zones sud Bretagne, centre et sud Gascogne.

(4) 733 000 t de crustacés, mollusques et coquillages consommés en 1993. Les chiffres sur le marché sont du Fiom (Fonds d'intervention et d'organisation du marché des produits de la mer).



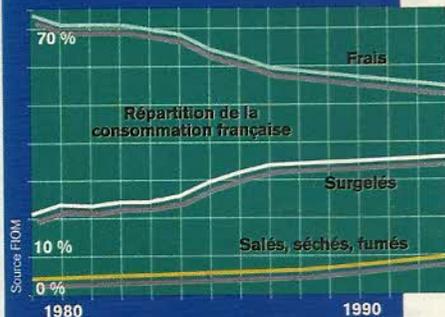
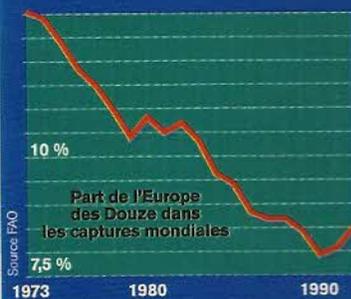
## L'internationale de la pêche

Le cours du poisson est désormais mondial ; il ne se fait plus sous nos 42 criées (ci-dessus, celle de Boulogne), où, aujourd'hui, seuls les deux tiers des poissons frais de nos côtes commencent leur circuit commercial. Signe des temps, la criée de Saint-Nazaire a dû fermer ses portes. Le poisson fileté et surgelé en mer (ci-dessus, à gauche) approvisionne directement l'industrie.

février 1994, jusqu'à 25 % du poisson rapporté restait sur le carreau, que les espèces soient "nobles", comme la sole, la baudroie, la plie (ou carrelet), le lieu, ou qu'elles soient bon marché comme les poissons "bleus", les petits pélagiques, maquereau, hareng, sardine...

Le pêcheur boulonnais a ainsi vu le prix moyen de "sa" sole passer de 55 F à 33 F en quatre ans ! Le hareng valait 1,29 F le kilo en avril 1994, comme en 1952 ! Situation d'autant plus difficile à supporter que la profession est largement endettée. La France a le record, dans l'Union européenne, du poids des charges financières du bateau type de 20 mètres, dont le prix moyen a atteint 6 millions de francs : la majorité des navires de 16-25 mètres s'est en effet construite ou modernisée dans les années quatre-vingts, aidée et subventionnée par des aides publiques sur un marché qui était alors porteur. De 1988 à 1992, ce type de flottille, le plus important en effectif, a même augmenté sa puissance totale de 6 %... Alors que Bruxelles exigeait dans le même temps une diminution de la capacité de la pêche !

## L'EUROPE PLONGE ET LE SURGÉLÉ S'IMPOSE



Le Français délaisse le poisson frais pour les surgelés, les fumés, les salés et les séchés (courbes ci-dessus). Or, ces poissons ronds des mers froides échappent à nos zones de pêche (courbe du haut). L'industrie de la conserve (thon, sardine, maquereau) est également importatrice soit de poissons, soit de produits finis.

Comble d'ironie, ces bateaux ne rapportent pas ou peu les espèces au goût du jour, les poissons ronds (merlu, lieu ou colin, cabillaud ou morue, églefin ou haddock). Le merlu "blanc" pêché en Alaska ou au Cap est congelé, alors que son cousin européen domine sur le marché du frais ; 87 % du lieu d'Alaska et du lieu noir sont importés ; 85 % du cabillaud. L'atout de la France, une diversité d'espèces d'autant plus grande que l'on va vers le sud, se retourne alors contre elle.

L'industrie de transformation réclame une offre abondante, homogène, constante de ces poissons démersaux, qui vivent dans les mers froides entre 150 et 300 m de profondeur. La pêche française en haute mer (pêche hauturière) ne suffit pas à l'approvisionnement. Elle a d'abord été chassée en 1988 des bancs de Terre-Neuve par le Canada. Dans les eaux non communautaires, elle est confrontée à la concurrence des pays riverains avantagés par leur proximité : Groenland, Islande, îles Féroé, Norvège, Russie (mer de Barentz). De plus, les licences nécessaires pour y pêcher sont délivrées parcimonieusement, notamment ▶

suite de la page 119

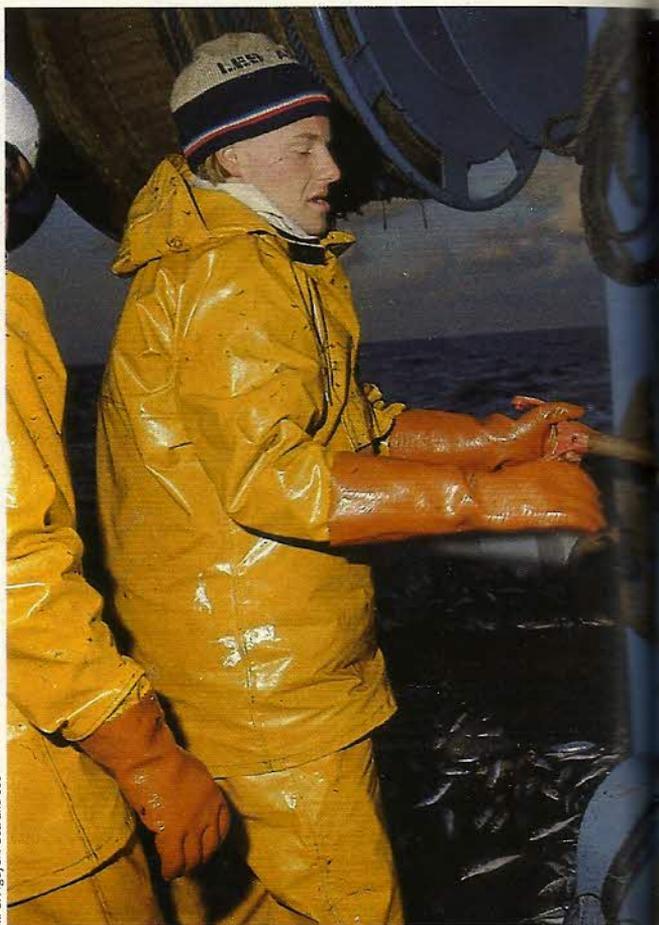
par l'Islande. Elle a donc dû se replier en grande partie sur la mer du Nord qui, grâce à la mise en commun des eaux en 1983, de britannique est devenue communautaire. Malheureusement, les stocks de poissons ronds y sont au plus bas.

Le stock reproducteur d'églefin a décliné depuis 1985, comme celui du lieu noir, passé de 400 000 t à moins de 100 000 t aujourd'hui. Celui du merlan a diminué de plus de moitié depuis 1980... Celui des cabillauds n'est plus qu'au tiers du minimum biologique souhaitable : il était de 266 000 t en 1970 et tourne autour de 60 000 t depuis 1990.

En mer du Nord, à cause de la pêche actuelle, seuls 2 ou 3 % des morues et églefins arrivent à maturité, soit de cinq à huit fois moins que dans les conditions naturelles (voir dessin page ci-contre) ! Ce qui sauve les poissons, c'est leur fécondité exceptionnelle et le fait que le devenir des œufs est indépendant de celui des parents. Les larves qui en naissent disposent de réserves vitellines avant de se nourrir par elles-mêmes. Puis elles se transforment en juvéniles qui, en rejoignant la population parentale, constituent le "recrutement" (voir courbe page ci-contre). Le recrutement est donc indépendant de la pêche, mais ce n'est pas une raison pour tester jusqu'où le nombre de géniteurs peut baisser.

C'est pourquoi, en novembre 1993, pour la quatrième année consécutive, la Commission de Bruxelles a préconisé qu'on réduise de 30 % le taux de mortalité par pêche. Les pêcheurs s'insurgent. La ressource revient, disent-ils. A Boulogne, les captures de lieu noir ont doublé en 1993. Ce répit, rétorquent les chercheurs de l'IFREMER (5), vient probablement de ce que les gros navires français ont délaissé le lieu noir de la mer du Nord en 1992 pour aller au large de l'Irlande pêcher les poissons des grandes profondeurs. Là, au lieu de chaluter jusqu'à -500 m, les filets sont tirés à 1 200 m de profondeur pour capturer la lingue bleue, le grenadier, l'empereur, le siki, le sabre. Le siki est un genre de requin. L'empereur (hoplosthète) ressemble à une épaisse daurade à peau rouge. Le grenadier a des dents si acérées qu'il est nécessaire de l'étêter dès sa sortie de l'eau. Ce sont des poissons à croissance lente, qui peuvent vivre cent ans et mettent vingt ans à atteindre leur maturité. Ces espèces, qui échappent aux quotas, sont réservées aux puissants chalutiers, capables de tirer et de remonter 3 km de câble.

Même à 500 mètres de profondeur, toutes les prises sont bonnes. Les pêcheurs gardent même aujourd'hui ce "loup de l'Atlantique" (à ne pas confondre avec le bar, appelé loup en Méditerranée), au corps allongé, à la tête forte au museau arrondi, hier jeté à cause de ses très fortes canines qui déchirent les bottes. Faits pour traiter et conge-



M. C. Nguyen/Sea and sea

ler 20 t de filets par jour (soit de 40 à 50 t de poissons vifs), les navires-surgélateurs ne doivent pas être à cours de ressources. Face à des accès interdits (Terre-Neuve) ou à des zones appauvries (mer du Nord), ils ne sont plus qu'une dizaine en France...

Voilà pourquoi l'industrie du surgelé est contrainte à importer 90 % de ses besoins : cabillauds et lieus scandinaves, merlus d'Afrique du Sud et d'Amérique latine, thons d'Afrique et de Thaïlande, lieus d'Alaska et cabillauds du Pacifique, de Pologne, de Russie, de Chine... L'Union européenne, pour satisfaire l'industrie de transformation, plus puissante économiquement que la pêche, en France et, *a fortiori*, en Europe, a accepté de nombreuses dérogations aux tarifs douaniers communs. Près des deux tiers des im-

## Le drame des rejets

Lorsque les pêcheurs ciblent des espèces petites, les prises d'immaturs d'espèces plus grosses sont inévitables. En deçà de la taille minimale autorisée et au-delà d'un certain pourcentage du tonnage capturé, ces prises accessoires doivent être rejetées à la mer... mais elles sont déjà mortes.

(5) Institut iranais de recherche pour l'exploitation de la mer.



## PLUS DE 90 % DES MORUES PECHÉES SONT IMMATURES...



Morue de 4 ans  
(60 cm)

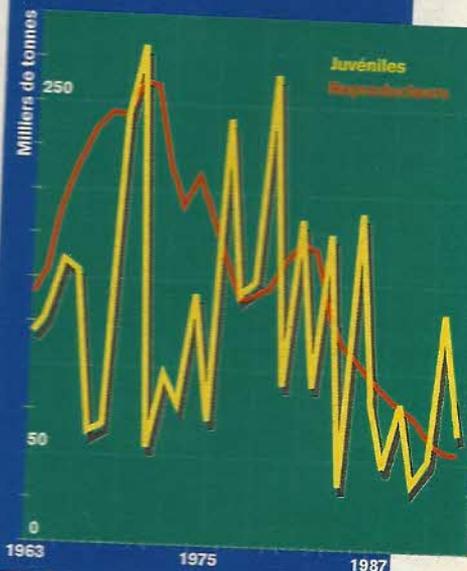


Moruette de 2 ans  
(35 cm)

Une morue peut mesurer 1,50 m et vivre vingt ans. Elle atteint sa maturité vers 4 ans. Aujourd'hui, en mer du Nord, son espérance de vie est inférieure à deux ans. Le maillage réglementaire le plus sévère, 100 mm, permet la capture des moruettes de 35 cm.

## ... LA MER EST-ELLE INÉPUISABLE ?

Un poisson, lors d'une ponte, émet des milliers, voire des millions d'œufs. Après sélection par le milieu ambiant, le nombre de juvéniles (le recrutement) qui rejoint le stock des poissons susceptibles d'être pêchés est très variable d'une année à l'autre. Ses fluctuations masquent la diminution dramatique du stock des géniteurs.



portations communautaires arrivent avec des droits de douane nuls ou inférieurs à 5 %, les uns en fonction de la convention de Lomé avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), d'autres en vertu d'accords antidrogues (Amérique latine), d'autres encore parce qu'ils font partie de l'Espace économique européen (EEE). Voilà pourquoi le cours des importations des captures est si bas...

Ainsi, le cabillaud a beau devenir rare dans Atlantique et en mer du Nord, son cours a chuté de 33 % de 1992 à 1993. Car le stock en mer de Barentz, au nord de la Russie, est florissant (après une gestion draconienne qui y a limité la pêche), et les circuits d'importation vers l'Union européenne via la Norvège ou le Danemark, plutôt secrets... Le pêcheur français, côtier ou hauturier, ne fait donc plus de profit sur notre bien commun. Qui ne se désole de voir un métier aussi rude si mal rémunéré ? Cependant, les économistes des pêches insistent : la crise est structurelle. Les bateaux sont devenus trop nombreux, trop puissants, trop performants. Ils pêchent déjà, chaque année, tout le poisson qu'ils

suite de la page 121

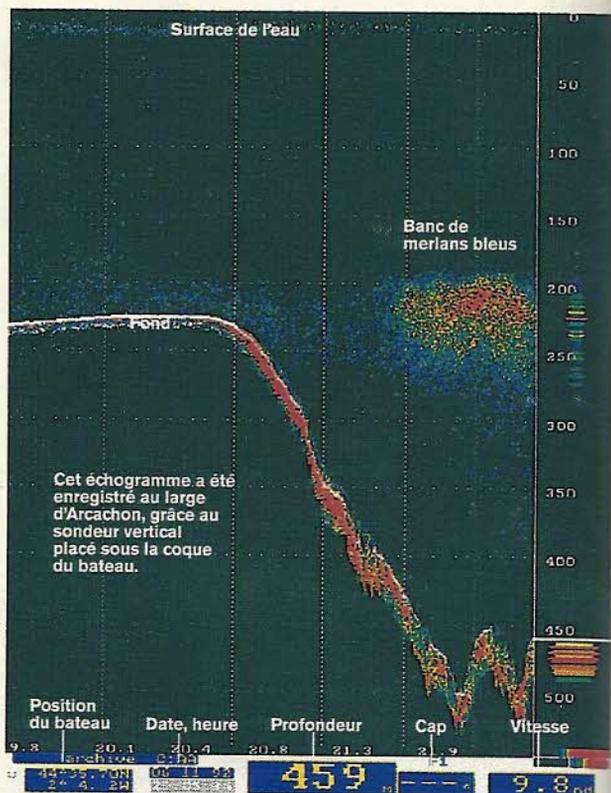
peuvent (voir courbe page précédente).

Même réduites d'un tiers, les flottes de l'Union européenne, de l'Islande et de la Norvège pêcheraient autant de poisson qu'aujourd'hui. Pour en arriver à cette conclusion, les scientifiques ont leurs propres campagnes en mer et font appel à une poignée d'enquêteurs (quinze pour toute la France !) qui croisent les statistiques des criées avec les "log-books" (\*). Ils en déduisent l'âge des captures, la biomasse du stock, celle des géniteurs et l'indice de mortalité. Tâche ambitieuse. Ils avouent une marge d'incertitude, parlent en termes de risques. Mais ils sont formels : on pêche la même quantité qu'hier, mais cela représente une proportion beaucoup plus importante du stock.

Les mesures techniques actuelles (TAC, mailles minimales...) sont insuffisantes, faciles à contourner, difficiles à contrôler. Par exemple, il n'y a pas de frontière pour le poisson entre la Manche et la mer du Nord. Mais le pêcheur lui, doit changer ses filets car, s'il a le droit de pêcher le merlan avec une maille de 80 mm en Manche, ce minimum est de 90 mm en mer du Nord ! Bonne raison pour aller plutôt en Manche ! D'autre part, elles sont adaptées à des pêches ciblées, "monospécifiques". Or, plus on va vers le sud, plus on prend d'espèces différentes dans un même filet : des moruettes et des églefins avec le merlan, du merlu avec la langoustine, etc. Avec une maille de 90 mm pour le merlan, on prend forcément des morues immatures. Mais avec les mailles de 130 mm à 155 mm réglementaires au nord de l'Ecosse, nos pêcheurs reviendraient bredouilles.

Du coup, ils rejettent les "prises accessoires", quand elles dépassent le pourcentage autorisé par Bruxelles, et les poissons sous la taille réglementaire. Mais tous sont déjà mort... En 1992, sur 102 000 t de merlans capturés en mer du Nord, 30 000 t étaient des rejets et 27 000 t des captures accessoires de la pêche minotière : cette pêche industrielle spécifique du Danemark cible les petits poissons pélagiques (sprats, langons) destinés à faire de la farine pour l'alimentation animale. Elle a droit à des petites mailles de 16 mm et à 10 % de prises accessoires. Des milliers de tonnes de bébés merlans, lieux noirs et autres atterrissent ainsi chaque année à fond de cale dans ces navires industriels. Mêmes les dauphins sont pris dans les filets dérivants de la pêche au thon. En Atlantique nord-est, ces prises accessoires ne touchent que 1 % de la population de dauphins, mais cela est grave : en tant que mammifères, leur taux de reproduction est bas, et les bébés têtent leur mère.

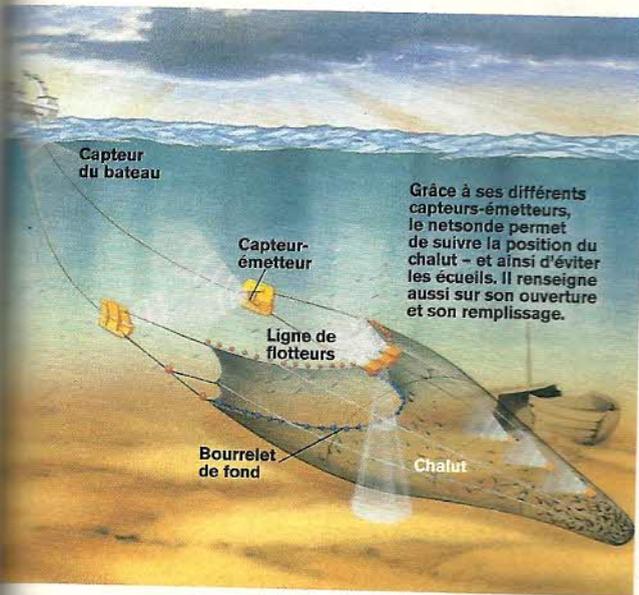
La Norvège, elle, interdit les rejets. Les pêcheurs doivent quitter les zones de pêche lorsque leurs prises accessoires dépassent un certain taux de cap-



tures. Mais, dans les eaux norvégiennes, la peur du gendarme est réelle ; pas dans les eaux de l'Union européenne. Le périmètre géré est trop grand. Bruxelles ne fait que vérifier les contrôles des pays-membres. Du coup, le pneu "oublié" dans le cul du chalut, l'augmentation du nombre de mailles pour qu'elles ne puissent s'écarter, l'oubli d'enregistrer les captures sur le log-book sont choses fréquentes. Les infractions des pêcheurs relevant de la justice pénale, chaque pays membre a tendance à fermer les yeux. Et, comme l'établissement des statistiques repose sur ceux qui ont intérêt à les truquer (que ce soit le pêcheur ou le pays membre), la transparence n'est pas mise.

C'est pourquoi la Commission demande aujourd'hui qu'on limite "l'effort de pêche" lui-même. Dans ce secteur comme ailleurs, la productivité a diminué le nombre d'acteurs mais a augmenté la performance de ceux qui restent (voir page ci-contre). Pour 1 000 t de poissons capturés, on compte aujourd'hui trois fois moins de marins qu'en 1955. Mais la réfrigération permet de congeler et de transformer à bord des centaines de tonnes de poisson avant de le débarquer. Un "trait" de chalut remonte des tonnes de poisson, dix fois plus qu'hier. De 1983 à 1987, la Commu-

## PLUS ON PECHE, MOINS ON RAMASSE



### De la cueillette à la chasse

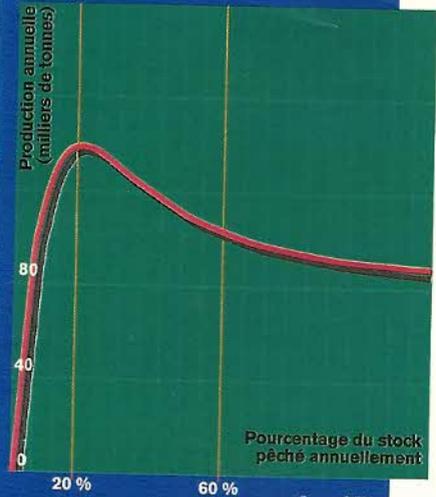
Le progrès technique n'augmente pas la production, mais il la rend plus visible. Les équipements acoustiques couramment utilisés sont le sondeur vertical (à gauche) et le netsonde (ci-dessus).

nauté avait demandé que la puissance française de pêche diminue de 2 % : elle a augmenté de 9 %. Alors, en 1988, la France a institué un permis de mise en exploitation (PME)

accordé sur justification de la puissance de pêche déjà possédée. Juste avant de le demander, les pêcheurs ont donc racheté des bateaux d'occasion, de vieilles barques inutilisées... Résultat, au contraire de ce qu'escomptait le gouvernement, le secteur des bateaux moyens (16-25 m, 500 kW) a alors prospéré (+ 6 % en puissance) de 1988 à 1992. Et si la puissance totale a diminué de 11 % pendant cette période, c'est grâce au plan Mellick (alors ministre chargé de la mer) qui, en 1991, a accordé des primes à la sortie de flotte. En fait, ce sont surtout les bateaux de moins de 12 m qui ont disparu : -42 % d'unités, -25 % en puissance.

Désormais, avec la crise, les candidats au départ sont plus nombreux. Pour les autres, rôde le spectre des autorisations (ou licences), qui seraient attribuées (y compris pour l'anchois, la sole, le merlan...) en fonction des capacités biologiques de la zone, des caractéristiques des navires et... des références d'antériorité ! Les pêcheurs artisans sont contre. Les armateurs industriels, pour...

En dernier recours, la meilleure solution semble être d'interdire provisoirement la pêche. On l'a fait pour le hareng de mer du Nord, après que la biomasse des géniteurs fut descendue de plusieurs millions de tonnes en 1960 à 52 000 t en 1977 ; les



C'est le paradoxe que dévoile cette courbe relative à la morue en mer du Nord. Elle montre la production annuelle que peut donner une nouvelle génération de 200 millions de moruettes arrivée dans le stock en fonction de l'intensité de la pêche (débarquements et rejets). Jusqu'à une valeur correspondant à environ 20 % du stock pêché, le tonnage annuel augmente, car les poissons réalisent leur espérance de vie et ont le temps de grossir. Mais, en 1992, le taux de mortalité par pêche était trois fois plus élevé. Résultat, les pêcheurs se partagent le même nombre de poissons, mais plus jeunes. Pour la morue qui grossit beaucoup entre 2 et 8 ans, la production est inférieure de 30 % à ce qu'elle pourrait être !

stocks sont remontés à 1,3 million de tonnes et les captures à 646 000 t. Mais l'industrie de transformation de Boulogne, elle, ne s'en est pas relevée.

Le mauvais temps, la crise économique, les guerres sont les meilleurs régénérateurs des océans ! Au contraire, l'excès de pêche tue le poisson aux œufs d'or. Mais personne n'ose dire quels engins doivent disparaître, ni quels pêcheurs doivent se sacrifier pour que le butin fasse mieux vivre son homme...

### Pour en savoir plus :

- *Science & Vie Hors Série*, "La vie des océans", n° 176 ;
- *Le Marin*, hebdomadaire, Ouest-France ;
- *France-Eco-Pêche*, mensuel, Editmar SA ;
- *Atlas des pêches françaises*, IFREMER ;
- *Cérès*, n° 142, éd. FAO ;
- La mer, affiche FIOM-Mediascol.

(6) Le "log-book" est le journal de bord des Communautés européennes où les capitaines des bateaux de plus de 12 m doivent inscrire le détail de leurs captures : lieu, date, temps de pêche, nature et quantités. Il sert à suivre la "consommation" du quota et l'état des stocks.